



Commune de Lignières

Place du Régent 1

2523 Lignières

Téléphone 032 886 50 30

commune.lignieres@ne.ch

www.lignieres.ch

IBAN n° CH52 0076 6000 L001 5180 9



Aux membres du Conseil général

Lignières, le 31 août 2020

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du point 9 de l'ordre du jour de la séance du 17 septembre 2020 concernant une demande de crédit d'engagement et budgétaire de CHF 55'000.-, munie de la clause d'urgence, pour le remplacement des deux pompes immergées à la station de pompage des Fèves

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Vu l'impossibilité de réunir le Conseil général en raison de la pandémie du Covid-19, le Conseil communal s'est vu dans l'obligation de prendre la décision, le 6 avril 2020, d'engager une dépense urgente et imprévisible qui dépasse ses compétences financières pour procéder au remplacement des deux pompes immergées à la station de pompage des Fèves.

Conformément à l'article 6 du Règlement communal sur les finances du 18 décembre 2014, cette dépense a été réalisée avec l'accord préalable de la Commission financière et de gestion. Les membres de ladite Commission se sont d'ailleurs unanimement déclarés favorables à l'engagement de cette dépense urgente et imprévisible.

Les membres du Conseil général en ont été informés par courrier électronique en date du 7 avril 2020 et la population le 9 avril 2020, étant donné que l'arrêté du Conseil communal y relatif a été publié dans le Bulletin des Communes du district de Neuchâtel.

Comme le veut la procédure, il appartient désormais au Conseil général de statuer sur cette dépense, de manière rétroactive, afin d'entériner celle-ci.

Pour rappel, le puits des Fèves est le principal, voire l'unique point d'approvisionnement en eau du village en période estivale et d'étiage. Cette station de pompage est équipée de deux pompes immergées fonctionnant en alternance et celles-ci étaient âgées de 17 ans. Or, l'une de ces pompes a rendu l'âme à fin février 2020, si bien que toute l'alimentation en eau du village reposait alors sur une seule pompe d'un âge certain et accusant déjà une certaine usure. Nous courions alors le risque que la seconde pompe défaille également du jour au lendemain, d'autant plus que cette dernière était désormais sollicitée en permanence.

Avec l'appui technique du SEP2L (Service technique intercommunal de l'eau potable de l'Entre-deux-Lacs), le Conseil communal a procédé à un examen approfondi de la situation et le constat a été le suivant :

Commune de Lignières

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du point 9 de l'ordre du jour de la séance du 17 septembre 2020 concernant une demande de crédit d'engagement et budgétaire de CHF 55'000.-, munie de la clause d'urgence, pour le remplacement des deux pompes immergées à la station de pompage des Fèves

- Les tuyauteries en acier des deux pompes immergées (d'une longueur de plus de 30 mètres par pompe) étaient passablement corrodées. Comme celles-ci devaient de toute manière être sorties pour procéder à la réparation ou au remplacement des pompes, il était totalement irrationnel de ne pas les remplacer, d'autant plus que l'on n'était pas certain que ces dernières résistent à l'opération. Aussi, la décision a été prise de les remplacer par de nouvelles tuyauteries en inox, certes un peu plus chères, mais garantissant une durée de vie bien plus importante.
- En ce qui concerne les pompes, deux solutions ont été étudiées, à savoir leur révision ou leur remplacement. Après analyse, il s'est avéré, au vu de la faible différence de coût entre les deux variantes, que la solution du remplacement des pompes était largement préférable. En effet, le coût du remplacement de la tuyauterie et de la révision des pompes était devisé à CHF 39'730.- + TVA, alors que le coût du remplacement de la tuyauterie et des pompes par de nouvelles en acier inoxydable était devisé à CHF 41'240.- + TVA, soit une différence de CHF 1'510.- + TVA. Par ailleurs, la durée d'intervention était largement plus courte avec la solution du remplacement des pompes et également moins onéreuse au niveau de l'engagement d'une grue, engagement qui, au final, ne s'est pas avéré nécessaire.
- D'autres frais annexes ont également dû être consentis, tels que la mise à jour des automates de gestion, les frais de livraison du matériel, les prestations du SEP2L, etc.
- Fort de tous ces éléments, le coût total de ces travaux urgents a été devisé à **CHF 55'000.- TTC.**
- Il y a lieu encore de relever que le délai de livraison et d'installation, à partir de la commande, était de 2 mois, si bien que ces travaux n'ont pas pu être entrepris avant le 15 juin 2020.

Ces travaux sont aujourd'hui terminés et le coût de ceux-ci sera, en finalité, moins élevé que prévu, car les frais annexes se sont avérés moins importants que prévus. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure, à ce jour, d'établir un décompte financier final de ces travaux, car toutes les factures y relatives ne sont pas encore en notre possession.

Il y a lieu encore de relever que ces travaux bénéficieront d'une subvention cantonale de 20%. Une promesse d'octroi a été reçue le 12 août 2020 à ce sujet du Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE).

Et pour terminer, il est proposé d'amortir entièrement cet investissement par un prélèvement de l'ordre de CHF 44'000.- (CHF 55'000.-, diminués de la subvention de 20%) au fonds de réserve de l'approvisionnement en eau qui s'élevait au 31 décembre 2019 à CHF 404'552.96 (compte n° 2900100).

Nous vous demandons de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et accepter cette demande de crédit, afin d'entériner les travaux urgents et imprévisibles qui ont été réalisés. Cela permettra ainsi de boucler ce dossier conformément aux dispositions réglementaires en la matière.

C'est dans cet esprit que nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à nous suivre dans cette démarche et à voter l'arrêté qui vous est soumis.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président



Cédric Hadorn

Le secrétaire



Fabrice Bonjour

Annexe : - Projet d'arrêté